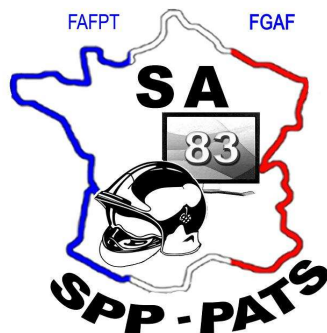


Syndicat Autonome

Sapeurs Pompiers Professionnels
Personnels Administratifs
Techniques & Spécialisés
VAR



Toulon, le 01 juin 2010.

Monsieur Horace LANFRANCHI
Président du C.A.S.D.I.S. du Var
S.D.I.S. du Var
87 boulevard Michel Lafourcade
83300 DRAGUIGNAN

Réf : 34/10/FG/SA83

Objet : Réponse correspondance fonctionnement CTP.

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 25 mai 2010, dans lequel vous me donnez les bonnes raisons qui semblent vous motiver dans la prise en compte des demandes d'inscription à l'ordre du jour du CTP de sujets par le syndicat minoritaire CFDT.

Si en première approche vous semblez justifier votre attitude par un souci de pluralisme, il nous semble en revanche que cela se fait dans un non respect des organisations syndicales et de leurs mandants, à savoir votre personnel.

En effet, comment peut-on vouloir nous faire croire qu'en inscrivant quinze sujets importants à l'ordre du jour d'un CTP qui dure en moyenne deux heures, que c'est le sérieux et le soucis de pluralisme qui prévaut dans votre décision.

Ne serait-il pas mieux, pour une étude sérieuse de chaque dossier que vous avez semble-t-il à cœur de traiter, de programmer plusieurs CTP avec un ordre du jour restreint.

Nous ne contestons pas le fait pour la CFDT ou les autres organisations syndicales d'avoir des attentes et des sujets à proposer. Ce que nous refusons, c'est que vous utilisiez ces demandes pour saturer les ordres du jour afin de bâcler le travail du CTP. Puisqu'il est dans votre pouvoir de réunir le CTP quand bon vous semble, nous souhaitons à l'avenir que vous puissiez cultiver le pluralisme en augmentant le nombre de séances. Dans le cas contraire, comme les textes nous en donnent le pouvoir, nous nous verrons contraints de demander la programmation d'un CTP extraordinaire par mois afin de pouvoir intégrer l'ensemble des sujets qui tiennent à cœur aux organisations syndicales et aux agents qu'elles représentent. C'est d'ailleurs dans cette démarche que nous vous informons que le 22 juin, jour du CTP, nous demanderons l'organisation d'un CTP exceptionnel pour des sujets concernant nos collègues PATS.

SA SPP PATS 83

Les Asphodèles bat C Chemin des bonnes herbes 83200 TOULON

Tel/Fax : 04 94 46 79 26 Mobile : 06 18 57 01 93

Bureau : 09/62/37/77/13

Internet : saspp-pats83.org

Permanence : Lundi/Mercredi/Vendredi/matin

Enfin pour clore ce débat, Monsieur le Président, nous souhaitons aussi vous rappeler que cela fait maintenant plus de trois mois que nous vous sollicitons à plusieurs reprises par écrit pour un rendez vous et qu'à ce jour nos demandes sont restées sans aucune réponse (négative ou positive) de votre part. Nous souhaitons vous rappelez que de trop nombreux courriers restent sans réponse.

Alors si effectivement, nous vous l'accordons, le respect du pluralisme est important, nous souhaitons vous rappeler que le respect du fonctionnement des organisations syndicales et de leurs attentes le sont aussi.

Monsieur le Président, devant votre silence et votre refus de nous rencontrer, nous tenons à vous préciser que le Congrès du 12 juin 2010 à ST MAXIMIN sera le Congrès de tous les Sapeurs Pompiers Varois et que les Autonomes sont des Sapeurs Pompiers Varois à part entière.

Le Président Départemental



Franck GRACIANO